



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2013

Il est 20h00 lorsque **Mme A. Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal.

Elle salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, la Municipalité, M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier, M. M. Milosavljevic, Huissier, M. Ph. Clément, Sergent-Major de police, et Mme Hess, représentante de la Presse locale.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes A. Kovacs, M. Meier, MM. J. Güdemann, D. Isler, W. Marchionno, Ph. Mayor, E. Schopfer et M. Wertz.**

Absents : **MM. J. Boettner, J.-M. de Giorgi, R. Genoud, J.-F. Tuberosi et Mme A. Volet.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 28 octobre 2013**

Mme F. Macagnino demande la modification suivante, au point 10, page 10 « Divers et propositions individuelles » du procès-verbal : « **Mme F. Macagnino** demande si le lampadaire du chemin de Champ de Ban sera installé (au lieu de réparé) ».

Au point 8, page 9, **Mme L. Khouri-Dagher** demande la modification suivante : « **M. B. Schär, Municipal**, ajoute que le 15 % retenu a été établi par la CIEHL en se basant sur la rénovation de la salle Stravinski (au lieu de salle du Conseil) de la commune de Montreux ». A la suite de cette remarque, la phrase suivante n'a pas été retranscrite et doit être rajoutée au procès-verbal : « **Mme L. Khouri-Dagher** demande si c'est tout ce qu'il y aura à payer. **Mme A. Rouge, Présidente, et M. F. Brun, Syndic**, affirment que oui. »

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communication du Bureau du Conseil communal

Sacs poubelles taxés

Les sacs poubelles taxés (sacs blancs) sont disponibles dès aujourd'hui au magasin PAM de Corsier ainsi qu'à la Poste. Toutes les informations envoyées aux chefs de ménages se trouvent sur le site internet de Corsier avec un lien vers le site de la déchèterie.

Courrier de M. Gilles Marco

Suite au courrier de Monsieur Gilles Marco de Montreux, dont la lecture a été faite lors de la séance du 28 octobre, **Mme A. Rouge, Présidente** a pris contact avec Mme U. Bucher, Municipale, et Mme F. Siegrist, Préfet du district. Ce Monsieur est en colère contre les services sociaux et remet régulièrement en question leurs décisions. Mme Siegrist a déjà reçu de nombreuses lettres de sa part et sur ses conseils, la Présidente a décidé de ne pas entrer en matière et a classé ce courrier.

Invitations

Mme A. Rouge, Présidente, a participé aux événements suivants :

- Réception des Jeunes citoyens, le 4 novembre. La partie officielle s'est déroulée dans la salle du Conseil, suivie d'une partie plus récréative à la Cantine scolaire. C'était un moment sympathique avec la jeunesse.
- Soirée de gymnastique de la FSG Pro-Patria, le 23 novembre à Corseaux. De belles démonstrations de jeunes talents ont été présentées. Ceux-ci devaient se rendre une semaine plus tard aux Championnats Suisse. **M. D. Chollet** annonce les excellents résultats : médaille de bronze à la barre fixe ; médaille de bronze à la combinaison d'engins et une sixième place au sol.
- Les votations du 24 novembre se sont bien déroulées avec plus de 1'000 votants. Le bureau a eu l'appui de deux jeunes volontaires pour le dépouillement. Il est rappelé que le bureau de vote est ouvert de 9h00 à 10h00 et que la boîte aux lettres attitrée aux votations est relevée une dernière fois à 10h00. Les bulletins déposés dans la boîte de l'administration communale après 10h00 ne sont pas pris en compte. Il est souhaité que cette information soit régulièrement rappelée dans le Corsièran qui précède les votations.
- Le 4 décembre, accompagnée de M. H. Hoose, Mme A. Rouge, Présidente, s'est rendue au Montreux festival Comedy où là aussi des jeunes ont présenté leur talent mais cette fois dans le domaine de l'humour.
- Remise en place de la cloche du Temple, le 5 décembre. Un film de l'événement, fait par Mme Leemann, peut être visionné sur youtube sous le titre "Corsier, la cloche est revenue !" ainsi que sur le site internet communal où des photos sont à disposition.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés dès le lundi 23 décembre 2013 à 11h00 jusqu'au lundi 6 janvier 2014 à 08h00.

Four banal : la Fondation de Palézieux a décidé de ne pas accepter pour le moment la proposition communale de rachat de la parcelle no 49 à la rue Centrale.

Eclairage provisoire : un éclairage provisoire à l'arrêt de bus de La Chaux ne sera pas réalisé dans l'immédiat en raison du report du projet du canton. En effet, une telle réalisation ne serait pas compatible avec la solution envisagée par le Canton et, de plus, aurait des conséquences financières qui seraient disproportionnées.

Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) : en 2013, le projet de révision de la CIP a été accepté par l'Assemblée des délégués. Cette révision des statuts était nécessaire afin de mettre la caisse en conformité avec le nouveau droit fédéral.

Les principales modifications financières sont les suivantes :

- introduction d'une contribution de recapitalisation de 3% des salaires cotisants à la charge exclusive des employeurs pendant 17 ans dès le 1^{er} janvier 2014 ;
- augmentation de la durée d'assurance pour les assurés de 36 à 40 ans ;
- salaire assuré pour la retraite correspondant à la moyenne des 10 dernières années contre 3 jusqu'ici.

Pour les personnes souhaitant plus de détails à ce sujet, une note est disponible à la sortie de la salle ou sur demande à l'administration communale.

Temple de Corsier : le retour de la cloche réparée au Temple a eu lieu le jeudi 5 décembre 2013 en début d'après-midi. Il faut compter deux semaines jusqu'à ce que l'installation soit faite et que les cloches sonnent à nouveau.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Noël au village : la Société de Développement vous invite à un moment de partage et de rencontre sur la Place du Temple, le mercredi 18 décembre 2013, dès 18h30. Vin chaud, thé à la cannelle, pain et fromage seront servis autour du traditionnel chaudron. Pour ceux qui le désirent, une chantée interprétée par les classes primaires ainsi que par le Chœur l'Enchanteur aura lieu le même soir, à 18h00, au Temple de Corsier.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :

Bâtiments – Personnel : M. Bruno Berthoud a été engagé en qualité de concierge au service des bâtiments dès le 1^{er} janvier 2014.

Règlement sur le stationnement de la Commune de Corsier : il a été approuvé par la Cheffe du Département de l'intérieur le 14 novembre 2013.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaire : Katharina Vuagniaux, qui a eu 90 ans le 19 novembre, a été fêtée le 22 novembre 2013.

Naturalisations : ont été assermentés en date du 4 septembre : Mlle Ayat Al Assfar et en date du 6 novembre : MM. Jens Boettner et Jens Brinken. Comme jusqu'ici, cette information continuera d'être communiquée au Conseil communal deux fois par année, en juin et en décembre.

Règlement concernant le subventionnement des études musicales : a été approuvé par la Cheffe du Département de l'intérieur le 14 novembre 2013.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Adhésion du SDIS au sein de l'Association Sécurité Riviera : les statuts sont maintenant validés.

SDIS – Nominations : le Major Cédric Fagherazzi a été nommé Commandant du SDIS Riviera dès le 1er janvier 2014. Les Capitaines Nicolas Luyet et Nicolas Blanc ont été nommés aux postes de Chefs de site (N. Luyet pour Corsier et N. Blanc pour Chardonne et Jongny), avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Opération Nez Rouge : l'opération a eu lieu les 6 et 7 décembre et se poursuit les 13 et 14 décembre ainsi que du 20 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014. L'Association est à la recherche de bénévoles.

Environnement – Philippe Bricod

Déchèterie provisoire de Praz-Libon : les travaux préparatoires sont terminés. L'ouverture de la déchèterie provisoire aura lieu, comme prévu, le 6 janvier 2014.

Gestion des déchets : le Règlement communal sur la gestion des déchets entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Afin d'assurer l'application du principe de causalité prévu par le règlement susmentionné et par conséquent l'introduction du sac taxé dans notre commune, deux conventions sont nécessaires. Il s'agit de la convention d'adhésion au concept harmonisé régional du sac taxé. Les communes signataires de la convention GEDERIVIERA ont décidé d'adhérer à l'entité représentée par TRIDEL SA et les Périmètres de gestion GEDREL SA, SADEC SA et VALORSA SA de manière à assurer la distribution des sacs taxés « TRIER c'est... VALORISER » dans tous les commerces et autres points de vente officiels de la région. La seconde est la convention pour la désignation de la commune répondante et commune boursière au sein de GEDERIVIERA. Ladite convention prévoit la commune de Vevey comme commune répondante et boursière pour le périmètre GEDERIVIERA vis-à-vis de Tridel SA.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

M. Ph. Goletta, municipal, n'a pas de communication mais souhaite s'entretenir avec la Commission des finances à l'issue de la séance.

6. Préavis no 16/2013 « Budget communal 2014 »

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet étant absent, **M. P. Zuchuat** lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis en tenant compte de l'amendement suivant :

« Allouer un total de CHF 3'900.00 au maximum pour CIL et le Lavaux Patrimoine de manière à respecter un budget maximal de CHF 50'000.00 pour le domaine du tourisme ».

Passage en revue page après page du Budget 2014.

Aux pages 8-9 « Affaires culturelles », poste 150.3653.01, **M. M. Paquier** demande la définition du TMR. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond qu'il s'agit du Théâtre Montreux Riviera.

Au sujet de l'annexe de la CIEHL, **Mme A. Rouge, Présidente**, passe la parole à **M. A. Goy**, représentant de la CIEHL, et lui demande s'il a des remarques à formuler. **M. A. Goy** informe qu'il n'y a rien de particulier.

Concernant l'annexe no 4 « Affaires Culturelles », **Mme A. Rouge, Présidente**, s'étonne que pour plus de 3 millions et demi, il n'y ait que 4 lignes au budget et demande à Mme J. Vodoz, déléguée au Fonds Culturel, si la Commission a plus de détails. **Mme J. Vodoz**, informe que les budgets sont toujours assez succincts. **Mme D. Petitat**, suppléante, explique le déroulement des séances du Fonds Culturel. Les membres des Commissions peuvent poser des questions et sont là pour être informés de ce qui se fait. La suite est gérée par un groupe en amont. **Mme A. Rouge, Présidente**, confirme que le Conseil administratif décide à qui sont attribués les montants. **M. B. Savoy**, qui était dans la commission au moment de la mise en oeuvre du Fonds Culturel, informe qu'il s'agit effectivement d'une structure intercommunale mais que les Conseillers ont leur mot à dire lors des séances. **Mme J. Vodoz**, informe que la Commission ne peut pas décider à qui est attribué l'argent. Elle est informée de ce qui se fait et vote le budget. **Mme U. Bucher, Municipale**, explique la gestion du Fonds Culturel : un bureau fait une première présélection de l'attribution des montants aux diverses institutions ; un Conseil d'administration représenté par un Municipal de chacune des 10 communes de la Riviera avalise ou refuse les choix fait par le bureau, la Commission du Conseil est là pour contrôler les comptes et demander s'il est judicieux d'attribuer tel ou tel montant. La Commission a toujours le droit d'intervenir ou de déposer un amendement.

M. D. Chollet demande qui est nommé dans le bureau qui attribue les sommes. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond qu'il s'agit de la Cheffe du Service des Affaires Intercommunales (SAI), d'un représentant de droit des communes de Montreux et Vevey ainsi que du Président du Fonds Culturel. Elle rappelle que les critères d'attribution sont très stricts.

Mme L. Khouri-Dagher, appuie la Présidente. Elle s'est demandée s'il manquait un dossier ou s'il s'agissait d'une mascarade. Elle estime important de connaître les attributions et de ne pas considérer qu'elles sont dues. Les communes ont des charges toujours plus importantes et il n'est pas normal qu'on ne rediscute pas tous les ans des montants attribués. **Mme A. Rouge, Présidente**, répond que c'est la Commission intercommunale, dont les deux représentantes du Conseil ainsi que les 10 communes de la Riviera font partie, qui doit prendre la décision en ce qui concerne les CHF 48.00 par habitants (sur une fourchette de CHF 45.00 à CHF 50.00 selon la convention). **M. L. Khouri-Dagher** rappelle donc que les deux représentantes du Conseil ont du pouvoir.

Mme J. Vodoz informe que le montant n'a pas bougé depuis de nombreuses années. Il est difficile pour la Commission de demander une réduction du montant et elle ne savait pas qu'une intervention était possible. **Mme U. Bucher, Municipale**, rappelle que la commune est liée par une convention en ce qui concerne les CHF 48.00 et qu'en cas de modification du montant, les dix communes de la Riviera doivent donner leur accord. Elle confirme que les critères d'attributions sont stricts et que le Fonds est limité par le budget, la somme de CHF 48.00 n'étant pas énorme.

Considérant que la moitié des habitants ne paie pas d'impôts, **Mme L. Khouri-Dagher** estime être en droit de recevoir une liste des attributions tous les ans. **M. F. Brun, Syndic**, propose de mettre la liste des bénéficiaires dans les comptes 2013. Les membres délégués sont également encouragés à poser des questions lors des séances intercommunales.

Concernant la rubrique « Tourisme », **Mme A. Rouge, Présidente**, demande à la Commission des finances de préciser les comptes concernés par l'amendement. **M. P. Bugmann** répond qu'il s'agit des 4 comptes suivants : 1) Montreux-Riviera Tourisme ; 2) Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) ; 3) Fondation pour l'équipement touristique ; et 4) Lavaux Patrimoine Mondial. Il s'agit des mêmes comptes pour lesquels une limitation du montant à CHF 50'000.00 avait été votée l'an passé. Par contre, le « Lavaux Patrimoine Mondial » est nouveau et comprendra la clause de l'aménagement du territoire. La LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) donne beaucoup à discuter car elle enlève la compétence des cantons en matière d'aménagement du territoire. Comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances, il n'y a plus grand-chose à discuter au niveau du territoire de Corsier.

Mme Ch. Cuénod-Cochard se soucie de cet amendement étant donné le futur préavis sur les nouveaux statuts de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL), qui sera discuté en février et où un montant de CHF 5'800.00 sera demandé. Elle estime qu'on ne peut pas diminuer la somme à CHF 3'900.00 et accepter en février 2014 d'adhérer à la Commission intercommunale de Lavaux. Elle propose d'accepter le montant budgété ou de demander à la Municipalité de changer la clé de répartition.

M. P. Bugmann répond qu'on ne vote pas aujourd'hui pour un document qui sera traité en février. Si un préavis est prévu, celui-ci se greffe sur ce qui a été voté. Quand le Conseil accepte le budget, au final beaucoup de chiffres seront différents.

Mme A. Rouge, Présidente, explique l'intervention de Mme Ch. Cuénod-Cochard : une Commission adhoc a été nommée pour un futur préavis qui arrivera en février et dont la séance d'information aux commissionnaires a déjà eu lieu.

M. F. Brun, Syndic, donne quelques informations complémentaires. L'année dernière, le Conseil a considéré que la CIL soutenait trop le tourisme et l'économie. Dorénavant, il y aura deux organismes : 1) la CIL, dont les statuts seront discutés en février. Le but des nouveaux statuts est de coordonner l'aménagement du territoire, gérer le guide paysager et participer au développement harmonieux et durable de Lavaux ; 2) Le Lavaux Patrimoine Mondial (LPM), dont la cotisation budgétée est de CHF 2'500.00, et qui a les statuts suivants : « économie et viticulture », « aménagement du territoire », « communication avec les habitants du site », « culture », « éducation » et « tourisme ». Ce qui avait fâché la Commission des finances l'année dernière était le tourisme, ce qui correspond donc au Lavaux Patrimoine Mondial, alors que la CIL s'occupe purement de l'aménagement du territoire. Il précise que la CIL travaillera sur l'initiative Weber. En refusant la CIL, on donne des arguments à M. Weber. Il propose donc de refuser l'amendement qui n'a plus le même sens que l'année dernière, étant donné que la CIL ne s'occupe plus du tourisme mais uniquement de l'aménagement du territoire.

Plus de 5 conseillers soutenant l'amendement de la Commission des finances, **Mme A. Rouge, Présidente**, poursuit la discussion.

M. P. Bugmann précise que si la CIL ne s'occupe plus du tourisme, il faut un changement de statuts. Pour l'instant, selon les statuts actuels, la promotion touristique est toujours incluse dans le paiement. Si on accepte de payer plus, le montant est accepté selon les statuts en vigueur, c'est-à-dire qu'une partie peut déjà être utilisée en janvier pour le tourisme. Il propose de rester à CHF 50'000.00 et si un changement intervient l'année prochaine, un vote aura lieu d'après les informations connues à ce moment-là.

M. F. Brun, Syndic, informe que la Municipalité ne dépensera pas CHF 1.00 tant que les nouveaux statuts de la CIL ne seront pas acceptés, la dépense étant liée à ceux-ci. **M. P. Bugmann** rappelle qu'un préavis est voté et qu'à ce moment la somme nécessaire est demandée. Il n'y a aucune raison de discuter d'un sujet dont le Conseil n'est pas informé. **Mme U. Bucher, Municipale**, informe que le budget est une vision. Si le préavis n'est pas accepté, le montant ne sera pas dépensé.

Concernant les **impôts**, page 12-13 du budget, **M. H. Hoose** demande où figure le montant de CHF 230'000.00 pour les déchets. **M. B. Schär, Municipal**, répond qu'il se trouve à la page 15, au point 220.3811.00. « Attribution à la gestion des déchets », ainsi qu'à la page 31 (dernière ligne).

Aux pages 24-25 « Bâtiments », **Mme C. Haefliger** demande qui loue le local situé au 1^{er} étage du Collège des Monts et à quel prix. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit de l'entreprise GestRCom, active dans l'immobilier, qui utilise ces locaux au prix de CHF 614.00 par mois. Ce montant est bas en raison du peu de personne intéressé à louer cet objet à l'époque. En effet, il est resté inoccupé durant une longue période.

Mme C. Haefliger revient sur la situation extrêmement dangereuse de l'éclairage du carrefour de la Chaux. L'argent qui manque actuellement pour l'éclairage - même provisoire - du carrefour, pourrait être trouvé, notamment en fixant le loyer du local précité à CHF 2'000.00.

Mme D. Petitat demande si les locaux anciennement occupés par Théadec (rue du Château 3 bis) vont rester dans l'état actuel, ou s'ils nécessitent des travaux dont le montant doit être prévu dans le budget.

M. F. Brun, Syndic, revient sur l'intervention de **Mme C. Haefliger**. Il comprend le problème de la sécurité mais rappelle qu'on ne peut pas dénoncer un bail à loyer sous prétexte qu'on a besoin d'argent. Concernant les locaux de la rue du Château 3 bis, il y aura beaucoup de travaux à réaliser. Pour le moment, la Commune ne fait rien, car elle a pu louer les locaux tels quels pendant 2 ans à la Fondation Chaplin pour stocker ses meubles. Cette dernière a fait quelques travaux et mis un chauffage supplémentaire à ses frais. **Mme D. Petitat** demande s'il ne faut pas craindre des problèmes avec l'assurance incendie, risque d'écroulement, etc... **M. F. Brun, Syndic**, affirme que non.

Mme C. Haefliger insiste sur la sécurité du carrefour de la Chaux, route cantonale à 80Km/h, ou les gens roulent à 100Km/h. En tant que conseillère, elle ne souhaite pas être responsable si un accident grave devait se produire. On vote du tourisme et plein d'autres choses, on peut bien faire quelque chose pour la sécurité.

Concernant le **BTI** (cahier annexé), **M. L. Volet** s'étonne du coût de la photocopieuse, celle-ci ayant été achetée en 2012. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit du leasing de la machine ainsi que la grande quantité de tirages effectués par le BTI. **Mme A. Rouge, Présidente**, précise qu'il s'agit d'un contrat et que chaque photocopie coûte x centimes. Cela comprend également l'intervention pour l'entretien de la machine. **M. L. Volet** s'étonne également du montant de la rubrique « téléphones ».

Toujours au sujet du BTI, **M. H. Hoose**, est frappé par l'augmentation de 9% des charges sociales alors que la LPP n'augmente que de 3%. Est-ce que les salaires ont augmenté de 6%. Deuxième point qui l'interpelle : la location des bureaux qui augmente de CHF 40'000.00. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le loyer a augmenté car il y a désormais 40 % de surface en plus, suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement. Concernant la différence de CHF 25'000.00 entre les CHF 155'000.00 des comptes 2012 et les CHF 181'000.00 du budget 2014, **M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier** explique le calcul à **M. H. Hoose** de la manière suivante : il faut calculer la charge globale sur les salaires globaux. Dans les comptes 2012, les CHF 155'000.00 sur CHF 634'000.00 font 24% de charges sociales. Si on fait le même calcul dans le budget 2014, les CHF 181'000.00 par rapport au CHF 667'000.00, font 27%. 27 moins 24 = 3% liés à l'augmentation de la CIP. Effectivement, si on ne mesure que sur l'écart, la progression est plus importante.

M. L. Volet souhaite qu'avant que la Présidente donne la parole à un autre conseiller, la réponse municipale puisse être entendue.

M. F. Brun, Syndic, complète donc sa réponse à **Mme C. Haefliger** concernant l'éclairage du carrefour de La Chaux. La Municipalité a décidé de ne pas investir, mais le Conseil a la possibilité de faire un amendement et de voter un crédit d'environ CHF 30'000.00 pour des travaux d'urgence.

M. P. Groux, rappelle le principe de l'amendement, de la motion, de l'interpellation, du postulat, pour faire bouger les choses par le biais de principes mentionnés dans le règlement du Conseil.

M. H. Hoose soutient la position de Mme C. Haefliger, il n'aimerait pas avoir un accident sur la conscience.

M. P. Marrello demande si les travaux du Canton à La Chaux sont garantis pour le printemps ou s'ils vont encore être reportés. **M. F. Brun, Syndic**, espère que cela va se réaliser mais ne peut rien garantir, on ne peut rien exiger.

Aux pages 30-31 « **Elimination des déchets** », **M. P. Groux** rappelle que la loi fédérale autorise de prendre sur les impôts un montant jusqu'à 30% (30.87 % au budget). Etant donné qu'il s'agit de vision pour l'instant, s'il y a plus de revenus, est-ce que la politique de la Municipalité sera toujours d'essayer de rester autour des 30% et de jouer sur la taxe individuelle forfaitaire qui sera réduite s'il le faut, ou est-ce qu'il y a une volonté de baisser à 25% pour avoir une certaine marge et ne pas toucher à la taxe forfaitaire. Il souhaite connaître la vision municipale concernant les 30%. **M. F. Brun, Syndic**, est conscient que la Commune est légèrement dans l'illégalité avec les 30.87 % mais cela prouve qu'elle essaye d'aller jusqu'au bout. Si concrètement il y a plus de revenus que prévu, ou moins de charge, la Municipalité ne va pas baisser ce pourcentage. S'il y a plus de revenus, le forfait va diminuer et s'il y a plus de coûts qui dépassent les 30%, elle sera obligée d'augmenter le forfait. Le 30 % sera exploité au maximum.

Aux pages 34-35 « **Instructions publiques** », **Mme A. Rouge, Présidente**, passe la parole à **M. S. de Palézieux**, membre de l'Association scolaire, qui informe que le budget de l'Association était aussi étoffé que le présent budget et qu'il n'a pas de remarques particulières à formuler.

Aux pages 40-41, étant donné que le SDIS a intégré Police Riviera, **M. D. Chollet** demande s'il y aura encore des comptes détaillés pour le SDIS, la Protection civile et Police Riviera ou s'il y aura un compte global. **Mme T. Volet, Municipale**, informe que tout sera encore détaillé comme actuellement.

Au point 710.3655.23 « **Réseau REVE** », pages 42-43, **M. M. Paquier** s'étonne de l'augmentation de CHF 300'000.00 entre les comptes 2012 et le budget 2014. **Mme U. Bucher, Municipale**, comprend la remarque de M. M. Paquier. Elle explique que le paiement se fait d'après le nombre d'heures passé par les enfants de Corsier dans le réseau REVE, qui a doublé depuis sa création. Le montant mentionné au budget 2013 était sous-évalué car les chiffres se basaient sur la fréquentation 2011 où il y avait moins d'enfants. Il y a également deux nouvelles garderies créées dans le réseau : une à La Tour-de-Peilz et une à la Dautère (aux Monts-de-Corsier). Il y a aussi la difficulté de trouver des mamans de jour pour garder les enfants. Tous ces éléments influencent le budget.

M. D. Chollet relève qu'il y aurait plus de mamans de jour s'il ne fallait pas un « CFC » pour pouvoir exercer. **Mme U. Bucher, Municipale**, est tout à fait d'accord avec M. Chollet, mais rappelle qu'il s'agit des directives du Canton.

M. P. Bugmann avait présenté une motion en 2011 pour demander comment contrôler les coûts du réseau REVE. Une réponse ne contenant pas la solution pour maîtriser les coûts lui est parvenue en début d'année. Il constate qu'on doit subir

cette structure et c'est le même problème avec Ondine. Il espère que la Municipale responsable pourra changer la situation.

Mme L. Khouri-Dagher souhaite connaître le nombre d'heures et d'enfants de Corsier inscrits dans la structure Ondine. Selon **Mme U. Bucher, Municipale**, c'est envisageable.

Concernant l'Annexe no 2 « Ondine », **M. P. Bugmann** considère que les CHF 50'000.00 dépensés pour gérer cette organisation sont excessifs, probablement parce qu'on accepte trop de modifications au niveau des changements de menus. Il n'imagine pas quel est le travail nécessitant un demi-poste pour la commune de Jongny. **Mme U. Bucher, Municipale**, donne les explications concernant le demi-poste qui demande une gestion extrêmement lourde.

M. P. Groux demande qui encaisse le loyer des cantines. **M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier** informe qu'il s'agit des communes qui possèdent les cantines. La somme pour Corsier figure à la page 25 du budget, au point 350.4232.50 « Location Cantine scolaire ».

Sous « Plan des investissements », **M. H. Hoose** demande où se situera le refuge budgeté à CHF 1'000'000. Selon **M. F. Brun, Syndic**, le bâtiment agricole situé à côté de la ferme de La Chaux pourrait être utilisé comme refuge.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, procède au vote de l'amendement de la Commission des finances.

L'amendement est accepté par 23 voix (20 non et 5 abstentions).

Mme A. Rouge, Présidente, soumet le préavis amendé au vote, soit :

1) d'adopter le budget communal 2014 amendé, présentant :

aux revenus	CHF 15'543'690.00
aux dépenses	CHF 16'330'350.00
d'où une perte de	CHF 786'660.00

2) d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant,

3) d'adopter le budget 2014 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 48.00 par habitant.

Le préavis no 16/2013 amendé est accepté par 39 voix et 5 abstentions.

7. Divers et propositions individuelles

Concernant la gestion des déchets, **M. H. Hoose** pose diverses questions concernant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de la taxe au sac, notamment si un ramassage des déchets verts aura lieu dans le quartier Reller / chemin Vert ; si un Eco-Point sera créé ; si un récipient pour boîtes de conserves sera mis en place ; que faire des anciens sacs et quel sera le moyen de contrôle mis en place. **MM. F.**

Brun, Syndic, et Ph. Bricod, Municipal, répondent aux interrogations : il y aura effectivement un ramassage des déchets verts dans tout le village (y compris le bas du village) ; un Eco-Point existe déjà vers Obrist ; tous les Eco-Point seront pourvus d'un récipient pour collecter le fer blanc ; les sacs noirs ne seront plus ramassés à partir du 1^{er} janvier 2014. Si des personnes en déposent quand même, les sacs seront ouverts et si une adresse permet d'identifier le contrevenant, il sera amendé. Des autocollants seront également collés sur les sacs illégaux. Au début, une camionnette suivra le camion poubelle et récupérera les sacs noirs qui seront ouverts.

M. P. Zuchuat, contrairement aux dires du Syndic, informe que c'est la commune de Vevey qui ramasse les déchets d'une partie des habitants du bas du village, notamment au sentier des Crossets.

M. P. Groux a été surpris de l'explication du pourquoi de la taxe forfaitaire que l'on peut lire dans le Corsiéran. Il demande d'autre part si les familles qui ont des bébés ou enfants de moins de 3 ans, devront faire elles-mêmes les démarches pour obtenir des sacs poubelles gratuits. **M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier**, informe que les familles en question recevront une correspondance les invitant à venir chercher à l'administration les sacs auxquels elles ont droit.

M. Ph. Dardenne intervient concernant le chantier devant Artifolies, à la rue des Terreaux, qui est totalement mal géré. Les travaux sur la voie publique ne sont pas éclairés, la fosse n'est pas protégée et il n'y a aucun panneau signalant la priorité de passage pour éviter la benne de chantier. **M. Ph. Goletta, Municipal**, est d'accord pour dire qu'il s'agit du chantier le plus mal géré connu à ce jour. Le Bureau Technique intercommunal (BTI) a dû intervenir plusieurs fois. Il précise que ce chantier est privé.

M. P. Groux demande un tableau détaillé des personnes (familles, célibataires) qui paient ou ne paient pas d'impôts et pour quelles raisons, afin que les débats sur certains sujets soient un peu plus sereins. **M. F. Brun, Syndic**, souhaite que M. P. Groux fasse une demande par écrit afin de la transmettre au Canton, la commune ne possédant pas ces détails.

M. H. Hoose demande l'état du dossier du projet « une ville dans la ville » de la commune de Vevey, dans la zone de Reller. **M. F. Brun, Syndic**, informe que l'opposition commune de Corsier et Corseaux, notamment au niveau du trafic, n'est pas traitée. La Municipalité attend une réponse. Le projet en soi n'avance pas à cause de problèmes de droit de superficie. Rien ne bouge pour le moment.

M. Ph. Dardenne félicite la commune d'être intervenue et d'avoir changé les caillebotis ouverts par des caillebotis avec une grille sur le parking situé derrière le collège, à la rue de Jaman, ce qui évitera aux cyclistes de chuter.

Le 18 mai 2009, le Conseil communal avait accepté le postulat de **M. P. Groux** intitulé : « Pour un véritable développement de la politique de la petite enfance et écolière ». Ce postulat est resté sans réponse de la Municipalité. Il propose aujourd'hui de relancer cette demande avec le nouvel intitulé suivant : « Pour un véritable développement de la politique de l'enfance et de la famille à Corsier ». A travers cette motion, il demande à la Municipalité de présenter au Conseil, dans les délais légaux : 1) un listing des mesures faites pour aider les familles autres que ce qui est dicté par les conventions intercommunales ; 2) d'inventorier et de proposer de

nouvelles mesures de soutien familial, principalement en faveur de la classe moyenne. Il relève que rien n'a été imaginé pour les familles avec des enfants « adultes » en apprentissage ou aux études. Il demande à la Municipalité de ne pas s'arrêter là si la motion est acceptée.

Mme A. Rouge, Présidente, met en discussion la prise en considération de la motion en donnant la parole à la Municipalité. Celle-ci n'a pas de commentaire à faire et laisse choisir le Conseil.

Mme A. Rouge, Présidente, demande si 1/5 des conseillers est d'accord d'envoyer la motion à une commission qui étudiera s'il faut prendre en considération la motion. Ce n'est pas le cas, la motion est donc directement soumise au vote.

La motion n'est pas prise en considération par 22 voix (19 oui et 5 abstentions).

M. P. Groux prend note et demande ce qu'il en est de sa motion déposée en 2009. **M. F. Brun, Syndic**, s'excuse au nom de la Municipalité de n'avoir pas réagi à l'époque et assure M. P. Groux qu'il recevra une réponse prochainement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, remercie les Conseillers et la Secrétaire pour leur travail et leur investissement au sein du Conseil et leur souhaite de belles fêtes et une bonne année 2014.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



A. Rouge



La Secrétaire



M. Décosterd